

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 16 juillet 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 8, 9, 10 et 11 juillet 2019

2019 SG 41 – Convention d'objectifs entre la Ville de Paris, la SOLIDEO et Paris 2024 relative à la construction de l'Aréna de la Porte de la Chapelle (18^e) et demande de subventions complémentaires pour la réalisation de l'équipement.

M. Jean-François MARTINS, rapporteur.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 25 juin 2019 par lequel la Maire de Paris lui propose de conclure la convention d'objectifs entre la Ville de Paris, la SOLIDEO et Paris 2024 relative à la construction de l'Aréna de la Porte de la Chapelle (18^e) et de l'autoriser à effectuer toute demande de subventions complémentaires pour la réalisation de l'équipement;

Vu l'avis du conseil du 18^{ème} arrondissement, en date du 24 juin 2019 ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-François Martins au nom de la 7^e commission,
Délibère :

Article 1 : Est approuvée la convention d'objectifs avec la SOLIDEO et Paris 2024 relative à la réalisation de l'Aréna de la Porte de la Chapelle (18^e), ci-annexée.

Article 2 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention d'objectifs avec la SOLIDEO et Paris 2024 relative à la réalisation de l'Aréna de la Porte de la Chapelle (18^e).

Article 3 : Madame la Maire de Paris est autorisée à solliciter des subventions et des aides de toute nature auprès de l'État, des collectivités territoriales ou de toute autre entité publique ou privée, nationale ou internationale, afin de contribuer au financement de la réalisation de l'Aréna de la Porte de la Chapelle (18^e).

Article 4 : Les recettes correspondantes seront constatées sur le budget d'investissement de la Ville de Paris des années 2019 à 2024.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO